

Conseil municipal de FENETRANGE

Département de la Moselle

Date de convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

Nombre de conseillers élus : 15.

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Délibération n°57210-2026/29

Séance du 23 avril 2026, à 19h30

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni à la mairie en séance publique, **sous la présidence de M. Benoît PIATKOWSKI, Maire.**

Conseillers présents : Gertrude BENOIST, Joël BOMMENSATT, Pascal DASTILLUNG, Martine DEVOT, Damien FISCHER, Chantal FRANTZ, André Gérard HORVAT, Marie-Hélène PIGNON, Dominique RUPP, Nathalie SCHMIDT, Dominique SELMER, Evelyne SLAMA, Christian WALKER.

Conseiller absent : Jérémy BERTSCHY

Secrétaire de séance : M. Damien FISCHER

Création d'un poste d'agent de Maîtrise principal

Le Maire propose au conseil municipal de désigner un président pour les différentes commissions communales obligatoires et le /la charge de réunir et de définir la composition de sa commission, avec ouverture vers la population.

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce pour un vote à main levée pour la composition des différentes commissions. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, - d'approuver la création des commissions telles que précisées ci-dessus, - de procéder à la nomination du président ou de la présidente au sein des dites commissions comme indiqué ci-dessous.

➤ COMMISSIONS OBLIGATOIRES

- **Commission d'appels d'offres :**

Président : Pascal DASTILLUNG

- **Commission communale des impôts directs :**

Présidente : Gertrude BENOIST

- **Commission de révision des listes électorales :**

Présidente : Hélène PIGNON

- **Commission communale de la chasse :**

Dans le cadre de la gestion des activités cynégétiques sur notre commune et notre territoire, Mr le Maire rappelle au conseil municipal

- L'importance de délibérer pour désigner les membres titulaires et suppléants de la commission communale de chasse, conformément à l'article L. 422-1 du Code de l'environnement.
- Son rôle dans :
 - L'organisation et la régulation de la chasse sur le territoire communal, en lien avec les fédérations départementales des chasseurs.
 - L'élaboration des plans de chasse et la gestion des espèces, en collaboration avec les acteurs locaux.
 - La prévention des conflits liés à la chasse (sécurité, respect des propriétés privées, etc.).
 - La concertation avec les autres usagers de la nature (agriculteurs, promeneurs, etc.).

Obligation de délibération

La désignation des membres (1 titulaire et 1 suppléant) doit être essentielle pour :

- Garantir la légalité des décisions prises par la commission.
- Assurer la transparence et la représentativité des acteurs locaux

CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE

Monsieur le Maire expose que la commission restera ouverte et sera toujours modifiable pendant la durée de la mandature. Le maire explique à l'assemblée les règles de fonctionnement de la commission, qui est appelé à émettre des avis et étudier les dossiers, afin de pouvoir présenter une analyse approfondie au Conseil.

Monsieur le maire propose au Conseil de mettre en place la commission suivante :

- Commission consultative communale de la chasse

En préambule à la constitution des commissions, le maire précise le rôle principal qui sera dévolu à chacune de cette commission :

- La composition et le rôle de la commission consultative communale de la chasse sont déterminés particulièrement par l'arrêté préfectoral portant cahier des charges de la chasse pour la période de 2024 à 2033.
- Elle comprend toutes sortes de personnalités qualifiées représentant l'ensemble des services concernés par la gestion cynégétique (services déconcentrés de l'agriculture et de la forêt, chasseurs, exploitants agricoles, propriétaires forestiers, ONF, lieutenant de louveterie ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité,

-Mr Christian WALKER comme membre titulaire

Et

Mme Martine DEVOT comme membre suppléant

De la commission communale de chasse de la commune de Fénétrange

Commission de la forêt-chasse-pêche-espaces naturels relations avec le monde agricole et apicole

Mme Martine DEVOT comme membre titulaire

Et

Mr Christian WALKER comme membre suppléant

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes pour représenter la commune au sein de la CLECT

- Monsieur Pascal DASTILLUNG (Titulaire)
- Madame Nathalie SCHMIDT (suppléante)

Unanimité

➤ AUTRES COMMISSIONS

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce pour un vote à main levée pour la composition des différentes autres commissions. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, - d'approuver la création des commissions telles que précisées ci-dessous, - de procéder à la nomination du président ou de la présidente au sein des dites commissions comme indiqué ci-dessous.

- **Commission des finances :**

Président : Benoît PIATKOWSKI

- **Commission des travaux et bâtiments communaux :**

Président : André Gérard HORVAT

- **Commission scolaire, périscolaire & extra – scolaire :**

Présidente : Dominique RUPP

- **Commission du tourisme :**

Président : Damien FISCHER

- **Conseil Municipal des Jeunes :**

Présidente : Gertrude BENOIST

Unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Maire de Fénétrange dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet <https://www.telerecours.fr/>

Le Maire
Benoît PIATKOWSKI

Le secrétaire de séance,
M. Damien FISCHER